

**Délibération : N°2023-03-14 : 03**

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 14 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • approbation du Compte Financier 2022.

Après échanges avec les membres du conseil d'administration, le recueil des votes est :

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 26

Membres s'étant exprimés : 18

Pour : 17 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

**le Compte Financier 2022 avec 17 voix pour et 1 abstention.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Montpellier, le 14 mars 2023

Le Président du Conseil d'Administration  
Monsieur Philippe LYX



## Délibération n° 03 2023-03-14

### Compte financier 2022

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,

Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

#### Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 123,46 ETPT, dont 100,66 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 22,80 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 13 591 994 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 8 868 749 € personnel
  - 3 249 424 € fonctionnement et intervention
  - 1 473 822 € investissement
- 13 011 167 € de crédits de paiement dont :
  - 8 868 749 € personnel
  - 2 823 341 € fonctionnement et intervention
  - 1 319 077 € investissement
- 12 801 118 € de recettes
- - 210 049 € de solde budgétaire

#### Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 1 073 628 € de variation de trésorerie
- - 167 412 € de résultat patrimonial
- + 517 560 € de capacité d'autofinancement
- + 32 360 € de variation de fonds de roulement

#### Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 167 412,10 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du ou des commissaires aux comptes est joint à la présente délibération.

Fait à MONTPELLIER, le 14/03/2023.

Le président du conseil d'administration,

  
Philippe LYX

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 MARS 2023

# COMPTE FINANCIER 2022 // RAPPORT DE GESTION

## Table des matières

Préambule .....	3
Une année institutionnelle dense.....	3
Adaptation de notre organisation administrative.....	3
Réformes liées à la mise en œuvre de la LPR.....	4
RIPEC - régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs .....	4
Repyramidage EC et BIATS.....	4
Une année marquée par une augmentation de la contrainte financière.....	4
CRISE ENERGETIQUE ET INFLATION.....	5
HAUSSE DU POINT D'INDICE .....	5
La réalisation budgétaire : Tableau 2 .....	6
Les recettes.....	6
La subvention pour charge de service public (SCSP) .....	7
Les recettes de fiscalité affectée : CVEC .....	7
Les autres financements publics de l'ENSCM.....	7
Les recettes propres.....	8
Les principaux postes de recettes propres sont : .....	8
CONTRIBUTION A L'APPRENTISSAGE .....	8
DROITS D'INSCRIPTION.....	8
TAXE D'APPRENTISSAGE.....	8
LES PRESTATIONS DU CHEMLAB .....	8
LES AUTRES RECETTES PROPRES ENCAISSEES.....	8
Les recettes fléchées .....	9
FINANCEMENTS DE L'ÉTAT FLECHE.....	9
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS FLECHES.....	9
Le contrat de plan Etat-Région (CPER).....	9
Les dépenses .....	10
Les dépenses de masse salariale.....	10
Le fonctionnement immobilier.....	11
Les incidences de la libération du site Rue de l'école normale.....	11
Le site de la Galéra .....	11
Le campus Balard formation .....	12
Le site Balard recherche .....	12
L'équilibre financier .....	13
La soutenabilité de l'exécution.....	13
Le solde budgétaire (somme des recettes – sommes des dépenses) tab.2.....	13
Le résultat et le niveau de fonds de roulement (tab.6) .....	13
Conclusion.....	15

## Préambule

### Une année institutionnelle dense

Dans la trajectoire de 2021, l'année 2022 a vu l'installation des trois conseils statutaires de l'école : conseil d'administration, conseil scientifique et conseil des études et de la vie étudiante. Un calendrier des instances a permis d'organiser 4 sessions institutionnelles (mars, juin, septembre, décembre) toutes précédées d'un comité technique.

Une réunion des trois conseils a eu lieu en juillet permettant de formaliser le pilotage des objectifs stratégiques de l'établissement.

La nomination du directeur a été publiée par arrêté en date du 19 janvier pour un mandat débutant le 14 février 2022.

Intégrée à l'EPE Université de Montpellier au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'ENSCM et l'UM ont signé un contrat d'objectifs et d'engagement fixant les trajectoires communes en matière de formation, de recherche et de gouvernance notamment.

Afin de marquer ces nombreux changements, la charte graphique a été rénovée et modernisée permettant ainsi d'améliorer encore la visibilité de l'établissement.

### Adaptation de notre organisation administrative

Certains services administratifs de l'école ont vu leur organigramme modifié. Ainsi, deux services ont vu leur périmètre évoluer : le service informatique et numérique (intégration des TICE) et patrimoine (intégration de l'accueil). Le service de la vie étudiante est devenu service de la scolarité.

Le pilotage administratif des conseils a été formalisé et garanti le bon fonctionnement des instances. La vie institutionnelle est rattachée à la direction générale des services.

Parmi les chantiers ouverts en 2022 qui auront des incidences en matière de fonctionnement de l'établissement, on compte : la comptabilité analytique, la production de tableaux de bord (échéance 2023) et la structuration de la préparation budgétaire. Ces travaux ont vocation à apporter les éclairages nécessaires à la décision.

L'année 2022 a été également marquée par le renouvellement des outils de gestion des ressources humaines : SIHAM remplaçant progressivement HARPEGE et l'outil de paie WINPAIE s'est substitué à GIRAFE.

## Réformes liées à la mise en œuvre de la LPR

La loi de programmation pour la recherche (LPR) prévoit une trajectoire d'accroissement de la masse salariale pour accompagner les réformes initiées : revalorisation des contrats doctoraux, accompagnement des jeunes chercheurs, repyramidage et politique indemnitaire nationale.

### RIPEC - régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Le régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs inscrit dans la loi dit LPR a été créé par décret en décembre 2021. Sa mise en œuvre tout au long de l'année 2022 a mobilisé les instances comme les services. Le RIPEC prévoit l'attribution de 3 composantes : la C1 (composante statutaire qui est versée à tous les personnels titulaires enseignants-chercheurs, son montant évolue de 2500€ en 2022 à 6400€ en 2027) ; la C2 (composante fonctionnelle qui est versée sur la base d'un référentiel adhoc) et enfin la composante C3 (composante individuelle qui est liée à la manière de servir et qui est attribuée selon 4 critères : activités de recherche, activités pédagogiques, tâches d'intérêt général, toutes missions).

L'établissement a mis en œuvre l'ensemble du dispositif selon le calendrier prévu. Ceci a impliqué un rythme contraint pour mener de front cette transformation totale de l'approche indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs.

### Repyramidage EC et BIATS

La loi LPR a également prévu d'améliorer le taux de promotion de certains personnels. Ainsi, deux formes de repyramidage ont été organisées au cours de l'année 2022 : d'une part, l'organisation du repyramidage MCF vers PR et d'autre part, les personnels BIATS concourant à la recherche ou au soutien à la formation ont pu participer à des listes d'aptitude dédiées. L'ENSCM a donc bénéficié d'une promotion de MCF en PR et d'une promotion d'ATRF en technicien. Celles-ci sont compensées par la notification de la DGESIP.

## Une année marquée par une augmentation de la contrainte financière

Trois événements ont principalement impacté les finances de l'établissement : la décision unilatérale de la DGESIP d'octroyer des fonds de l'école à l'UM3, la crise énergétique et la hausse du point d'indice non compensé en 2022.

#### DECISION DGESIP

La DGESIP a dégradé la notification de l'ENSCM de 60.00€ en masse salariale et 87.000€ en fonctionnement pour allouer ces montants à l'Université Paul Valéry. L'école n'a pu présenter ses arguments et a dû absorber cet écart significatif de dotation.

#### CRISE ENERGETIQUE ET INFLATION

La crise énergétique en 2022 a évolué tout au long de l'année. Le fournisseur d'électricité de l'Etat a fait faillite, impliquant pour l'établissement (comme tout organisme dans sa situation) à revoir à la fois son contrat et ses tarifs dans une période où la crise de l'énergie avait déjà débuté. Une augmentation des dépenses d'électricité a donc dû être absorbée. L'Etat a apporté son soutien à l'établissement qui a été doté, en fin d'exercice, d'une enveloppe de 161.817€ pour faire face au surcoût.

Une seconde phase a démarré avec le conflit en Ukraine qui a eu pour effet une envolée des tarifs de l'énergie. L'incidence majeure aura lieu en 2023 et en 2024.

Un plan de sobriété a été rédigé, présenté devant les instances et transmis aux tutelles fin 2022. Il s'agit de présenter les actions mises en œuvre par l'école, d'une part pour sensibiliser la communauté aux enjeux de la sobriété et d'autre part pour identifier les réductions de consommation permettant de maîtriser, voire de diminuer les dépenses. Les actions entreprises ont permis une baisse de 8% la consommation électrique en 2022 par rapport à 2021.

L'inflation est plus difficile à caractériser. L'ensemble des dépenses réalisées par l'établissement ont été impactées par une augmentation (papier, équipements de protection...). Par ailleurs, les délais de livraison se sont considérablement allongés, rendant difficile le respect des calendriers de projets notamment.

#### HAUSSE DU POINT D'INDICE

La hausse du point d'indice a été opérée dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022. L'Etat a décidé de ne pas compenser cette dépense nouvelle en 2022. Le surcoût pour l'établissement s'élève à 130.000€. Cela aurait pu être extrêmement difficile pour l'établissement d'assumer cette réévaluation. Cependant, les projections de dépenses de masse salariale anticipaient par exemple des recrutements contractuels qui n'ont pu aboutir au cours de l'année, permettant l'absorption de cette augmentation.

## La réalisation budgétaire : Tableau 2

Ces taux d'exécution sont calculés en fonction des dernières prévisions du BR2.

	AE	CP	RE
2022	96.86%	92.45%	98.40%
2021	96.11%	96.62%	100.50%

Les taux d'exécution sont moins performants que ceux de l'année passée.

Ces écarts s'expliquent par une sous-consommation :

- En AE de fonctionnement de l'ordre de 170 k€ et 581 k€ en CP
  - o En AE :  
80 K€ de crédits non consommés sur les conventions et  
40K€ de frais de gestion qui atténuent la consommation des AE et des CP  
40k€ d'AE non consommées pour la documentation du fait de l'absence de convention avec l'UM
  - o En CP :  
L'écart important (581k€) est en lien avec les AE non consommées mais également lié aux commandes tardives qui 'ont pu se dénouées sur l'exercice 2022.  
Nous retrouvons en CP les 170 K€ de crédits non consommés en AE  
S'ajoutent à cela ce qui constitue une partie des RAP issus de 2022
- En AE d'investissement de l'ordre de 124 k€ et 418 k€ en CP
  - o En AE, l'écart s'explique par une prévision trop importante de crédits de paiement en BR2, soit plus de 113k€ de trop budgété sur l'informatique, le reste sur des conventions.
  - o Les 418K€ de CP non consommés sont ceux principalement liés aux acquisitions du CPER le SWAX qui n'a pu être livré et payé dans les délais.

## Les recettes

Les recettes (tableau 2) s'élèvent à 12 801 117.98€. Elles sont en légère diminution au regard des dernières prévisions du BR2 2022 (+0.5%). Elles s'élevaient à 13 661 178.38€ en 2021, année au cours de laquelle l'ENSCM av perçu une avance sur la première opération du CPER 2021-2027 à hauteur de 800k€.



## La subvention pour charge de service public (SCSP)

Le montant de la SCSP a évolué au cours de l'année 2022 :

	Pré-notification 10.2021	Notification initiale 03.2022	Notification intermédiaire 07.2022	Notification définitive 12.2022
Masse salariale	8 131 942	8 062 423	8 071 610	8 082 319
Fonctionnement	1 234 630	1 164 705	1 176 824	1 345 778
<b>Total</b>	<b>9 366 572</b>	<b>9 227 128</b>	<b>9 248 434</b>	<b>9 428 097</b>

La SCSP de masse salariale a été impactée en négatif par le retrait de 60.000€ et en positif par l'application des impacts financiers de la LPR.

La SCSP en fonctionnement a été impactée en négatif par le retrait de 87.000€ liés à la politique de site et en positif par le soutien au surcout énergétique (162.000€). Une deuxième action en ce sens est prévue selon un plan d'accompagnement qui doit être reconduit en 2023.

### Les recettes de fiscalité affectée : CVEC

La recette attendue était prévue à hauteur de 24 600€ en BR2, l'établissement a perçu en 2022 le solde de la CVEC 2021/2022 et devait percevoir 50% de la CVEC 2022/2023 en décembre 2022.

Or, les modalités de versement ont changé au cours du mois de décembre 2022 : le versement au titre de 2022/2023 est versé en 2023 avec un complément en juillet. Ainsi, pour 2022 n'est enregistré que le montant du solde 2021/2022.

### Les autres financements publics de l'ENSCM

Prévision dernier BR 824 229.08 € // Réalisé 834 656.22€

L'écart de 10 427.14€ provient de la subvention pour le « programme pause » de 6200€ relatif à l'accueil d'un chercheur ukrainien à l'EM dont la recette n'était pas prévue en BR2. Le reste est issu des avenants à des projets PRI INNOV et AGYL HYBRID qui ont modifié le montant des contrats, ces derniers n'étaient pas non plus prévus au budget.

## Les recettes propres

Prévision du dernier BR 1 223 861.12€ // Réalisé 1 136 689.03

L'écart à la baisse vient principalement des loyers (politique de site et UM) non titrés qui seront régularisés en 2023.

Les principaux postes de recettes propres sont :

### CONTRIBUTION A L'APPRENTISSAGE

Les recettes du CFA ont été arrêtés à 649 994€. Elle était de 554 844 € en 2021. Cette augmentation n'est pas structurelle en ce sens qu'elle n'est pas en corrélation avec le nombre d'apprentis accueillis à l'école qui est stable. Elle correspond à la part des versements qui n'ont pu être effectués par le CFA en 2021. La prévision pour 2023 est en initial à 593 563€.

### DROITS D'INSCRIPTION

Ils sont stables par rapport à 2021 : 137 123€ en 2021 et 134 001€ en 2022 en corrélation avec le nombre d'étudiants (voir données sur les effectifs)

### TAXE D'APPRENTISSAGE

54 920.58 € pour 2022 en augmentation par rapport à 2021 45 923.23€.

La campagne de collecte de l'ENSCM a été plus « offensive ».

### LES PRESTATIONS DU CHEMLAB

Le dispositif du pilote industriel est de nouveau en fonctionnement. Près de 60.000k€ ont été facturés en 2022, en nette augmentation sur l'exercice 2022 dû à une prestation d'envergure auprès d'un client.

### LES AUTRES RECETTES PROPRES ENCAISSEES

- Les contributions de mise à disposition de locaux pour 100k€ (Entreprises de la GALERA, UM) ;
- Les mises à disposition de personnels pour 50k€ (CEA SACLAY pour l'accueil d'un doctorant et CNRS pour des DR de deux enseignants chercheurs) ;
- Les recettes diverses liées au rachat des tablettes pour 15k€.

## Les recettes fléchées

Au global, le montant prévu lors du dernier BR était de 1 525 770€. Le réalisé s'élève quant à lui à 1 383 405€.

### FINANCEMENTS DE L'ÉTAT FLECHE

Le montant de la prévision était 202 594.57€. Le réalisé s'élève à 310 594.57€ soit un écart de 108 000€. Cela correspond au versement de l'avance du CPER ETAT pour l'équipement « système de sorption » (90% de 120 000€ financement ETAT), le reste correspondant à des financement sur subvention d'équipement de type ANR.

### AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS FLECHES

Le montant de la prévision était 1 321 035,58 €. Le réalisé est de 1 070 567,04 €. La différence correspond au reversement effectué pour les contrats ERASMUS. Celui-ci est intervenu en fin d'année 2022 avant prise en compte lors du BR (notamment pour le contrat ERASMUS MIC).

L'impact de ces reversements est constaté sur les recettes fléchées qui sont diminuées sur l'exercice. En trésorerie l'impact est plus important car ces reversements concernent également la partie gérée en opérations pour compte de tiers.

- Reversements MIC : 102 084€ entièrement sur recettes fléchés
- Reversements ERASMUS 2020 : 168 807.20€ dont 15 669.80 sur recettes fléchées
- Reversements ERASMUS 2019 : 395 553.43€ dont 79 173.03€ sur recettes fléchées

## Le contrat de plan Etat-Région (CPER)

Sur l'exercice 2022, l'établissement a finalisé la dernière opération du CPER 2014-2021 avec la réception du dernier équipement (HPLC) prévu sur ce contrat pour 163k€ sur une opération à 800k€.

L'année 2022 est marqué par le début des opérations relatives au nouveau CPER 2021-2027 :

- 1ère opération à 880k€ pour l'acquisition de deux équipements :
  - o 1 SWAX et 1 MEB à balayage électronique dont le financement est assuré en totalité par les crédits ETAT.
  - o

- Le MEB a été livré dans les délais et la dépense est réalisée sur 2022 à hauteur de 410k€. La livraison de l'autre équipement est reportée à 2023 alors que prévue sur la fin d'exercice

2022. Ce retard entraîne une sous-consommation des crédits en 2022 et l'obligation de prévoir un BR en début d'exercice 2023 pour l'ouverture des crédits de paiements concernés.

En 2023 deux autres équipements sont prévus :

- 1 système de sorption à 215k€ avec un financement ETAT et contribution UMR
- 1 RMN 600 dont le chiffrage avoisine les 1.2 M d'€ avec un financement prévisionnel de la Région à 500k€, du CNRS à hauteur de 200k€ et des contributions UMR à hauteur de 500k€

## Les dépenses

### Les dépenses de masse salariale

Les dépenses de masse salariale ont augmenté de 0,41% entre le compte financier 2021 et 2022.

	Personnel
Compte financier 2021	8 832 442
BI 2022	8 919 929
BR2 2022	8 932 063
Compte financier 2022	8 868 749

Plusieurs facteurs expliquent ce maintien des dépenses alors que le point d'indice n'a pas été compensé. Celui-ci correspond à 1,47% de la dépense de masse salariale en 2022. Des projections de dépenses en masse salariale ont été réalisées sur des base prudente en prenant en compte notamment l'arrivée d'un PR externe. Or, les deux recrutements PR de 2022 ont été des promotions interne. Par ailleurs, des recrutements BIATS n'ont pu aboutir faute de candidat.

Il convient de noter que l'établissement a mis en œuvre l'ensemble des dispositifs indemnitaires liés au RIPEC (régime indemnitaire des enseignants-chercheurs), ainsi que la révision de la grille indemnitaire des personnels BIATS. L'aide à la restauration a significativement augmenté avec la modification de la prise en charge dans le cadre des ASIE de l'établissement notamment avec l'accès au restaurant administratif du CNRS pour les personnels affectés au bâtiment Balard recherche. Ces données seront précisément analysées dans le bilan social unique 2022.

Les dépenses de masse salariale (tab.2) sont en augmentation par rapport à 2021 de +36 307.12€ (2021 : 8 832 441,68€, 2022 : 8 868 748,80€).

Conformément aux prévisions, la dépense de masse salariale a été revue en BR1 et BR2 pour 2022 afin d'intégrer notamment l'augmentation du point d'indice de juillet 2022. L'évolution de la masse salariale sous plafond (Etat) est liée à la mise en œuvre des réformes LPR, à la campagne d'emplois ainsi qu'au GVT.

En revanche, la masse salariale des agents rémunérés sur plafond 2 est en forte baisse en lien étroit avec la baisse des recrutements des personnels employés sur ressources conventionnées (Fin de gestion des contrats de recherche).

### Le fonctionnement immobilier

Les incidences de la libération du site Rue de l'école normale

L'école a remis au 31 août 2021 le site de la rue de l'école normale à l'Etat qui l'a ensuite attribué à l'Université Montpellier 3. Cette libération lève pour une partie de l'année un certain nombre de dépenses inhérentes au fonctionnement. Cela étant, toutes les dépenses n'ont pas été stoppées en août 2021. Des marchés encore en cours ont été dénoncés progressivement dans un souci de passation du site avec l'UM3. 2022 a donc porté donc les dernières dépenses liées à ce site.

Concernant les fluides en 2021 le montant des dépenses sur le site était de 150k€ et 25k€ en 2022 les dépenses concernent les restes de facturations au titre de 2021.

La baisse des dépenses de fonctionnement liée à ce site est plus difficile à évaluer pour les autres postes de dépenses (maintenance, et entretien notamment)

Le site de la Galéra

Le site de la Galéra a été libéré en 2021 des activités de recherche des UMR, celles-ci ayant été déménagées au cours du second semestre sur le site CNRS du campus Balard.

En revanche, les entreprises hébergées ont été maintenues sur site et ont été rejointes par deux autres start-ups au cours de l'année 2022. Cette stratégie s'inscrit dans une démarche concertée avec la Métropole de Montpellier et son projet MedVallée. En effet, le site a vocation à être racheté par la collectivité pour y déployer des activités de R&D.

Le CA de l'ENSCM a déclaré l'inutilité du site en date du 31 juillet 2022. Les délais de transmission se sont prolongés au cours de l'année et la Rectrice a sollicité l'école afin de maintenir l'ensemble des modalités d'accueil dans l'attente de la vente du site.

Ce dernier est néanmoins sorti du bilan 2022 pour un montant de 7 155 945€. Les agencements liés aux bâtiments de ces sites ont été également sortis de l'actif pour un montant de 855 816€.

Cette libération du site en juillet 2022 n'a pas eu d'effet sur les dépenses de fluides de ce site, car il est resté à disposition des entreprises avec contrepartie financière.

#### Le campus Balard formation

Les dépenses énergétiques ont été scrutées à compter de la rentrée 2022. Des actions mises en œuvre dans le cadre du plan de sobriété ont d'ores et déjà permis de constater des réductions de consommation.

Sur le site JEANBRAU, le montant des dépenses de fluides s'élève à 278.000€ pour 2022 (contre 244K€ pour 2021). Il est à noter que cette augmentation est essentiellement liée au poste de l'électricité car les postes eau et chauffage sont stables.

L'électricité sur 2022 augmente de 24% par rapport à 2021.

Il convient de noter que cette variation est la conséquence du changement de fournisseur pour la livraison d'électricité en 2022 sur laquelle est venue s'appliquer des mécanismes réductions des coûts organisés par la DAE et le fournisseur de secours

#### Le site Balard recherche

Comme le prévoit la convention tripartite UM/CNRS/ENSCM, l'école contribue à hauteur du tiers des dépenses de fonctionnement du site Balard recherche. Un comité des tutelles se réunit régulièrement pour prendre connaissance des dépenses affectées et aux impacts financiers qu'elles auront à absorber. La contribution pour l'année 2022 est de 332 732€.

L'évolution des tarifs de l'énergie et l'impact sur le coût de fonctionnement du bâtiment sera observé précisément en 2023. En l'absence d'éléments précis, l'école a prévu une augmentation prévisionnelle (BI 2023) de la contribution pour répondre au principe de sincérité de construction du budget.

## L'équilibre financier

L'équilibre financier s'analyse dans le tableau 4 de la liasse budgétaire. Ce tableau permet de déterminer si l'établissement franchit le seuil d'un besoin de financement qui, alors, est à couvrir par un prélèvement sur la trésorerie.

Pour l'exercice 2022, le montant des décaissements non budgétaire s'élève à 1 163 249€€ cumulé au solde budgétaire de -210 049€ ce qui porte le besoin de financement à hauteur de 1 373 298€. Les recouvrements non budgétaires s'élèvent à 299 670€, la trésorerie est donc mobilisée à hauteur de 1 073 628€.

Cet écart s'explique par la fin progressive des contrats d'une part et d'autre part le décaissement de dépenses d'équipement pour lesquelles les recettes ont été perçues en 2021 (CPER). De plus, c'est sur l'exercice 2022 que ce sont opérés les reversements des crédits ERASMUS en opération non budgétaire pour 470k€ (cf.supra).

## La soutenabilité de l'exécution

### Le solde budgétaire (somme des recettes – sommes des dépenses) tab.2

Le solde budgétaire est déficitaire de -210.049€. Ce montant se rapproche de celui du BI 2022 qui était fixé à -329.759€. Le BR 2 annonçait un solde de -1.064.417€. L'écart entre BR2 et CF2022 s'explique en dépense par une sous consommation des CP prévue en BR2 à hauteur de 1 M d'€ en fonctionnement (580k) et investissement (417k€).

### Le résultat et le niveau de fonds de roulement (tab.6)

La première partie d'analyse permet d'identifier le compte de résultat prévisionnel :

- Les charges (dépenses) s'élèvent à 13 027 424,74€ (en 2021 13 746 392.59€)
  - o Dépenses de personnels : 8 735 143,38€ (en 2021 8 721 531.25€)
  - o Dépenses de fonctionnement : 4 292 281,36€ (en 2021 5 024 861.34€)Les dépenses de fonctionnement auraient dû être plus significativement impactées par la libération des sites immobiliers.
- Les produits (recettes) s'élèvent à 12 860 012€ (en 2021 12 906 431.67€)
  - o Subventions de l'État : 10 560 253,87€ (en 2021 10 462 322,7€)
  - o Fiscalité affectée : 18 270,54€ (en 2021 27 326.95€)

- Autres subventions : 409 803,66€ (en 2021 492 495.79€)
- Autres produits : 1 871 684,57€ (en 2021 1 924 286.23€)

Le compte de résultat présente une perte de -167.412€. Pour mémoire, il s'élevait en 2021 à -839.961€, dont une partie était liée au déménagement des équipes recherche.

Pour comparaison, les années précédentes (hors 2020 qui, compte tenu de la pandémie ne peut être inclus dans une analyse pluriannuelle) les résultats ont variés entre -239 090.36€ en 2018 et -514 632.09€ en 2019.

Au regard de la situation exceptionnelle de 2022 (crise énergétique, inflation, hausse du point d'indice et baisse des recettes contractuelles), le compte de résultat est rassurant. L'établissement parvient malgré le contexte à faire converger sa trajectoire budgétaire vers l'équilibre.

La seconde partie de l'analyse du tableau 6 permet de déterminer la capacité d'autofinancement, soit la capacité pour l'établissement d'assumer ses investissements et leurs incidences financières annualisées. Ainsi, la dotation aux amortissements correspond à la fraction annuelle de l'ensemble des dépenses d'investissement réalisées et qui restent à amortir.

La quote-part des subventions d'investissement à hauteur de 671 176,32€ nous indique que la moitié des amortissements en cours sont assumés par des subventions et donc non pris en charge sur les capacités financières de l'école qui s'élèvent à 1 356 361,07€. Cet exercice fait apparaître une capacité d'autofinancement à hauteur de 517 560,33€ (en 2021 IAF de 99.000€).

La troisième partie d'analyse du tableau 6 permet de calculer le prélèvement ou l'abondement au fonds de roulement. Pour l'année 2022, l'école effectue un apport au fonds de roulement rassurant, bien que minime, à hauteur de 32 360€. Pour l'année 2021, l'école a dû prélever 399 357.55€ pour équilibrer ses comptes.

Le niveau final du fonds de roulement à l'issue de l'exercice 2022 à 3 417 366 € soit légèrement supérieur à 2021 (3 385 006.021€ soit 90 jours de dépenses de fonctionnement). Cet indicateur est significatif de la capacité financière de l'école.





Chimie Montpellier

## Conclusion

Grâce à l'amélioration du pilotage financier et de la précision des projections, l'ENSCM parvient à contrôler son déficit. Le contexte était pourtant favorable à une plus nette dégradation de la santé financière de l'établissement. 2023 sera probablement l'année qui portera les effets les plus significatifs de la crise. Ce sera également l'année du déploiement de la procédure budgétaire et de la recherche de nouvelles ressources. La vigilance et la prudence doivent donc rester à l'ordre du jour pour garantir la réalisation de nos missions en maintenant leur qualité et l'ambition du projet stratégique.

Le Directeur de l'Enscm

  
Rascal DUMY

**Tableau 1 - EPSCP**  
**Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du compte financier 2022**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A) Emplois sous plafond Etat * En ETPT	(B) Emplois financés hors SCSP En ETPT	(C) = (A) + (B) Global
	Permanents	Titulaires CDI			
Enseignants-chercheurs, chercheurs	Non permanents	CDI	41,06	-	41,06
		CDD	16,49	15,42	31,91
<b>S/total EC</b>			<b>57,55</b>	<b>15,42</b>	<b>72,97</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)</b>					
					-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires CDI	39,70	-	39,70
	Non permanents	CDD	3,41	7,38	10,79
<b>S/total Biatss</b>			<b>43,11</b>	<b>7,38</b>	<b>50,49</b>
<b>Totaux</b>			<b>100,66</b> (1)	<b>22,80</b>	<b>123,46</b>
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>					<b>Plafond global des emplois voté par le CA **</b>
					<b>120</b> (3)

*Note sur les modalités de renseignement du tableau*

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2)).

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Tableau 2 - EPSCP  
Autorisations budgétaires Compte Financier 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Dépenses						Montants exécutés 2022		
	Montants Compte Financier 2021 (15/03/2022)		Montants Budget Initial 2022 (16/12/2021)		Montants Budget Rectificatif n°2 2022 (08/12/2022)		AE	CP	
Personnel	8 832 442	8 832 442	8 919 929	8 919 929	8 932 063	8 932 063	8 868 749	8 868 749	
dont contributions employeur au CAS	2 398 434	2 398 434	2 458 044	458 044	2 420 845	2 420 845	2 459 005	2 459 005	
Fonctionnement et intervention	3 646 621	3 437 816	2 596 507	2 596 507	3 419 286	3 404 026	3 249 424	2 823 341	
Investissement	1 581 930	1 393 203	1 448 196	1 601 196	1 597 931	1 737 038	1 473 822	1 319 077	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>14 060 993</b>	<b>13 663 461</b>	<b>12 964 632</b>	<b>13 117 632</b>	<b>13 949 280</b>	<b>14 073 127</b>	<b>13 591 994</b>	<b>13 011 167</b>	
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>									

	Recettes			
	Montants Compte Financier 2021 (15/03/2022)	Montants Budget Initial 2022 (16/12/2021)	Montants Budget Rectificatif n°2 2022 (08/12/2022)	Montants exécutés 2022
	11 380 449	11 346 347	11 482 941	11 417 713
Subvention pour charges de service public	9 351 097	9 366 572	9 410 251	9 428 097
Autres financements de l'Etat	204 320	15 220	-	-
Fiscalité affectée	27 327	28 000	24 600	18 271
Autres financements publics	549 878	778 112	824 229	834 656
Recettes propres	1 247 827	1 158 443	1 223 861	1 136 689
<b>Recettes fléchées **</b>	<b>2 280 729</b>	<b>1 441 526</b>	<b>1 525 769</b>	<b>1 383 405</b>
Financements de l'Etat fléchés	797 068	88 000	202 595	310 595
Autres financements publics fléchés	1 481 436	1 353 526	1 321 036	1 070 567
Recettes propres fléchées	2 225	-	2 139	2 244
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>13 661 178</b>	<b>12 787 873</b>	<b>13 008 710</b>	<b>12 801 118</b>
<b>Solde budgétaire (déficit)</b>	<b>2 283</b>	<b>329 759</b>	<b>1 064 417</b>	<b>210 049</b>

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (Tableau 8)

Tableau 4 - EPSCP  
Équilibre financier Compte Financier 2022

## POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)	Montants Compte Financier 2021 (15/03/2022)	Montants Budget Initial 2022 (16/12/2021)	Montants Budget Rectificatif n°2 2022 (08/12/2022)	Montants exécutés 2022	Financements (couverture des besoins)
	2 283	329 759	1 064 417	210 049	
Soide budgétaire (déficit) *					Soide budgétaire (excédent) *
dont soide budgétaire budget principal					dont soide budgétaire budget principal
dont soide budgétaire budget du SAIC					dont soide budgétaire budget du SAIC
dont soide budgétaire FU					dont soide budgétaire FU
dont soide budgétaire BAI					dont soide budgétaire BAI
dont soide budgétaire SIE					dont soide budgétaire SIE
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements					Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	777 666	1 388 000	1 121 509	1 162 655	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	1 487		658	594	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)</b>	<b>781 436</b>	<b>1 717 759</b>	<b>2 186 584</b>	<b>1 373 298</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Variation de trésorerie</b>
dont Abandonement de la trésorerie fléchée ***	1 014 292				dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
dont Abandonement sur la trésorerie non fléchée		554 127			dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>781 436</b>	<b>1 717 759</b>	<b>2 186 584</b>	<b>1 373 298</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>

\* soide budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement  
Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

\*\* Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

\*\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

**Tableau 6 – EPSCP**  
**Situation patrimoniale Compte Financier 2022**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

## Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte Financier 2021 (15/03/2022)	Montants Budget Initial 2022 (16/12/2021)	Montants Budget Rectificatif n°2 2022 (08/12/2022)	Montants exécutés 2022	PRODUITS		Montants Budget Initial 2022 (16/12/2021)	Montants Budget Rectificatif n°2 2022 (08/12/2022)	Montants exécutés 2022
Personnel	8 721 531	8 600 000	8 992 063	8 795 143	Subventions de l'Etat		10 506 572	10 496 206	10 560 254
	23 987 434	2 442 496	2 420 865	2 469 005	Fiscalité affectée		28 000	25 000	18 271
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	5 024 861	4 185 000	4 197 329	4 292 281	Autres subventions		188 652	515 538	409 804
	13 746 392	12 785 000	13 129 392	13 027 425	Autres produits		2 065 000	1 806 082	1 871 685
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>		<b>3 224</b>			<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>		<b>12 788 224</b>	<b>12 842 826</b>	<b>12 860 013</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>					<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>			<b>286 566</b>	<b>167 412</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>13 746 392</b>	<b>12 788 224</b>	<b>13 129 392</b>	<b>13 027 425</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>		<b>12 788 224</b>	<b>13 129 392</b>	<b>13 027 425</b>

\* 1: Logi des sous catégories de comptes présentant les contributeurs employeur ou CAS Pensions.

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Montants Compte Financier 2021 (15/03/2022)	Montants Budget Initial 2022 (16/12/2021)	Montants Budget Rectificatif n°2 2022 (08/12/2022)	Montants exécutés 2022
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>				
<b>(bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>839 960</b>	<b>3 224</b>	<b>286 566</b>	<b>167 412</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 458 141	1 500 000	1 390 310	1 356 361
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 001	5 000	5 448	212
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-	-
- quote part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	707 533	735 000	671 124	671 176
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>93 353</b>	<b>763 224</b>	<b>427 172</b>	<b>517 560</b>
<b>* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement</b>				

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants Compte Financier 2021 (15/03/2022)	Montants Budget Initial 2022 (16/12/2021)	Montants Budget Rectificatif n°2 2022 (08/12/2022)	Montants exécutés 2022	RESSOURCES	Montants Budget Initial 2022 (16/12/2021)	Montants Budget Rectificatif n°2 2022 (08/12/2022)	Montants exécutés 2022
Insuffisance d'autofinancement*	93 353	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	763 224	427 172	517 560
Investissements	1 411 240	1 601 196	1 589 000	1 301 183	Financement de l'actif par l'Etat	1 045 000	1 103 012	511 412
Remboursement des dettes financières					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	50 000	145 988	304 570
					Autres ressources	-	-	-
					Augmentation des dettes financières	-	-	-
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>1 504 593</b>	<b>1 601 196</b>	<b>1 589 000</b>	<b>1 301 183</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>1 856 224</b>	<b>1 676 172</b>	<b>1 333 549</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>		<b>255 628</b>	<b>87 172</b>	<b>32 360</b>	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)</b>			

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Montants Compte Financier 2021 (15/03/2022)	Montants Budget Initial 2022 (16/12/2021)	Montants Budget Rectificatif n°2 2022 (08/12/2022)	Montants exécutés 2022
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	399 357	255 028	87 172	32 360
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	19 721	1 976 253	1 576 253	1 105 988
Variation de la TRESORERIE : ABONNEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	419 077	329 759	1 889 081	1 073 628
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	3 385 006	4 061 799	3 472 178	3 417 366
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 875 721	77 424	102 532	767 733
Niveau de la TRESORERIE	5 258 727	3 984 375	3 369 646	4 185 100

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"

**Tableau 9 - EPSCP**  
**Tableau des opérations pluriannuelles**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT****A - Dépenses**

Montant de l'opération	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement						Restes			
	AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	Conso AE N	Reste à consommer AE N	CP ouvertes < N	Conso CP < N	Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Conso CP N	Reste à consommer CP N	Restes à engager >= N (AE)	Restes à payer >= N sur AE consommées <= N (CP)
227 551	226 882	226 384	1 167	1 167	1 167	669	498	226 384	226 384	669	669	669	669	498	0	
76 396	76 396	76 396	-	-	-	-	-	76 396	76 396	-	-	-	-	-	-	-
240 728	240 728	240 728	-	-	-	-	-	240 728	240 728	-	-	-	-	-	-	-
650 000	650 000	650 000	-	-	-	-	-	650 000	650 000	-	-	-	-	-	-	-
179 685	179 729	179 685	-	-	-	-	-	179 685	179 685	-	-	-	-	-	-	-
220 703	221 010	221 010	307	307	307	307	0	219 477	219 477	1 225	1 225	1 225	0	0	0	
122 366	122 366	122 366	-	-	-	-	-	122 366	122 366	-	-	-	-	-	-	-
133 877	89 489	89 489	44 388	44 388	44 388	44 387	0	89 489	89 489	44 388	44 388	44 387	0	0	0	
147 419	147 419	147 419	-	-	-	-	-	147 419	147 419	-	-	-	-	-	-	-
530 000	527 033	527 033	2 967	2 967	2 967	2 967	0	526 813	526 813	3 187	3 187	3 187	0	0	0	
120 650	107 594	107 594	13 056	12 978	13 056	78	78	107 517	107 517	13 133	13 133	12 150	983	78	905	
171 580	119 002	119 002	52 578	52 578	50 900	1 678	1 678	114 191	114 191	57 389	57 389	54 295	3 094	1 678	1 416	
38 880	2 880	2 880	7 000	7 000	6 744	256	256	2 880	2 880	6 744	6 744	6 744	0	29 256	0	
192 655	171 866	171 866	20 788	20 788	20 788	20 788	0	170 362	170 362	22 292	22 292	22 195	98	0	98	
103 645	99 804	99 804	3 841	3 841	3 841	0	0	99 790	99 790	3 855	3 855	3 855	0	0	0	
116 489	43 804	43 804	72 685	72 685	55 275	17 409	17 409	43 617	43 617	72 872	72 872	55 380	17 492	17 409	83	
297 929	258 324	258 324	39 606	39 606	38 690	916	916	39 606	39 606	39 606	39 606	38 690	916	17 409	83	
103 875	49 810	49 785	54 090	49 785	33 039	21 052	21 052	49 395	49 395	54 480	54 480	32 295	22 185	21 052	1 133	
149 087	92 760	92 760	56 327	56 327	56 327	56 327	56 327	92 760	92 760	56 327	56 327	56 327	56 327	56 327	56 327	56 327
116 900	98 205	98 205	18 695	18 695	18 695	18 695	18 695	98 205	98 205	18 695	18 695	18 695	0	0	0	
82 065	82 120	82 120	55	55	55	55	0	79 802	79 802	2 263	2 263	2 263	0	0	0	
670 000	568 829	568 829	101 171	101 171	101 084	87	87	563 752	563 752	106 248	106 248	103 364	2 884	86 960	2 796 98	
156 600	50 941	50 941	105 659	105 659	40 912	64 747	64 747	50 651	50 651	105 949	105 949	40 431	65 518	64 747	771	
90 589	89 077	89 077	1 512	1 512	1 512	0	0	80 187	80 187	10 402	10 402	10 402	0	0	0	
167 833	64 594	64 594	103 240	103 240	40 166	63 074	63 074	59 998	59 998	107 835	107 835	44 658	63 177	63 074	103	
103 006	67 554	67 554	35 452	35 452	9 991	25 461	25 461	67 554	67 554	35 452	35 452	9 991	25 461	25 461	25 461	
397 753	292 789	292 789	104 964	104 964	104 964	104 964	104 964	291 806	291 806	105 947	105 947	105 947	0	0	0	
180 743	180 643	180 643	100	100	2 900	3 000	3 000	153 643	153 643	27 100	27 100	24 100	3 000	3 000	3 000	
80 682	36 626	36 626	44 056	44 056	44 056	44 056	44 056	32 546	32 546	48 136	48 136	42 025	6 111	6 111	6 111	
303 621	303 646	303 646	26	26	26	0	0	302 257	302 257	1 364	1 364	1 364	0	0	0	
680 000	412 384	412 384	267 616	267 616	193 492	74 124	74 124	389 366	389 366	290 634	290 634	211 179	79 454	74 124	5 330 44	
154 980	17 599	17 599	137 381	137 381	42 250	95 132	95 132	17 579	17 579	137 401	137 401	41 692	95 709	95 132	577	
161 119	4 157	4 157	156 962	156 962	66 361	90 601	90 601	4 157	4 157	156 962	156 962	64 051	92 911	90 601	2 310	
134 002	16 086	16 086	117 916	117 916	35 897	82 020	82 020	16 086	16 086	117 916	117 916	35 401	82 020	82 020	496	
17 856	20 000	20 000	2 144	2 144	2 144	0	0	17 524	17 524	332	332	0	0	0	0	
46 664	3 941	3 941	42 723	42 723	8 931	33 792	33 792	3 057	3 057	43 607	43 607	5 916	37 691	33 792	3 899	
640 000	173 097	173 097	466 903	466 903	198 473	268 431	268 431	161 662	161 662	478 338	478 338	206 782	271 556	268 431	3 125 49	
21 398	21 418	21 418	20	20	20	0	0	21 002	21 002	396	396	0	0	0	0	
17 042	4 115	4 115	12 927	12 927	12 926	0	0	4 115	4 115	12 927	12 927	12 921	5	0	5	
54 109	54 109	54 109	-	-	-	-	-	54 109	54 109	-	-	-	-	-	-	-
30 000	30 000	30 000	-	-	-	-	-	30 000	30 000	-	-	-	-	-	-	-
730 000	730 000	730 000	-	-	-	-	-	730 000	730 000	-	-	-	-	-	-	-
880 000	880 000	880 000	-	-	-	-	-	880 000	880 000	-	-	-	-	-	-	-
9 740 475	6 018 825	6 018 257	3 693 217	3 693 217	1 392 565	2 300 652	2 300 652	5 916 650	5 916 650	3 794 070	3 794 070	1 448 854	2 345 216	1 448 652	45 318	
<b>Total contrats de recherche</b>																
<b>Total contrats de formation continue</b>																
24 105	15 315	15 315	8 790	8 790	8 790	-	-	15 315	15 315	-	-	-	-	-	-	-
56 856	56 856	56 856	-	-	-	-	-	56 856	56 856	-	-	-	-	-	-	-
137 280	132 666	132 666	4 614	4 614	4 614	25	25	132 666	132 666	4 614	4 614	4 639	25	25	25	
9 675	9 319	9 319	356	356	356	356	356	9 319	9 319	10 024	10 024	4 063	5 961	356	356	
30 189	20 166	20 166	10 024	10 024	4 063	5 961	5 961	20 166	20 166	10 024	10 024	4 063	5 961	5 961	5 961	
5 730	5 730	5 730	5 730	5 730	5 730	5 730	5 730	5 730	5 730	5 730	5 730	5 730	5 730	5 730	5 730	5 730
94 856	32 769	32 769	62 087	62 087	4 579	57 508	57 508	32 769	32 769	62 087	62 087	1 872	60 214	57 507 56	2 707	
89 128	1 364	1 364	87 764	87 764	61 582	26 182	26 182	1 364	1 364	89 128	89 128	62 946	26 182	26 182	26 182	
35 000	-	-	35 000	35 000	4 200	30 800	30 800	-	-	35 000	35 000	4 200	30 800	30 800	30 800	
147 951	-	-	147 951	147 951	71 560	76 391	76 391	-	-	147 951	147 951	71 560	76 391	76 391	76 391	
28 319	-	-	28 319	28 319	16 676	11 643	11 643	-	-	28 319	28 319	16 676	11 643	11 643	11 643	
82 773	79 589	79 589	3 184	3 184	3 184	0	0	79 589	79 589	25 024	25 024	25 024	0	0	0	
50 346	28 044	28 044	22 302	22 302	22 302	0	0	28 044	28 044	50 346	50 346	50 346	0	0	0	
46 800	31 570	31 570	15 230	15 230	13 429	1 801	1 801	31 570	31 570	25 193	25 193	23 392	1 801	1 801	1 801	
76 504	34 551	34 551	41 953	41 953	37 189	4 764	4 764	34 551	34 551	76 504	76 504	52 918	23 585	4 764	18 821	
83 000	7 382	7 382	7 382	7 382	7 382	0	0	7 382	7 382	7 382	7 382	7 382	0	0	0	
22 200	49 290	49 290	83 000	83 000	25 163	57 837	57 837	-	-	83 000	83 000	25 163	57 837	57 837	57 837	
60 650	-	-	60 650	60 650	4 202	45 088	45 088	-	-	60 650	60 650	4 202	60 650	45 088	4 202	
116 378	-	-	116 378	116 378	116 378	45 088	45 088	-	-	116 378	116 378	60 650	60 650	60 650	60 650	
1 055 183	442 209	442 209	790 002	790 002	287 286	431 427	431 427	346 446	346 446	885 765	885 765	357 320	366 979	325 688	25 729	
110 627	-	-	110 627	110 627	110 627	-	-	-	-	69 511	69 511	69 511	69 511	110 627	69 511	
42 881	-	-	42 881	42 881	42 881	-	-	-	-	61 162	61 162	61 162	61 162	42 881	42 881	
-	-	-	-													

<b>Total programmes pluriannuels d'investissement</b>	1 715 741	401 345	401 345	1 314 396	1 314 396	1 178 330	136 066	248 345	248 345	942 690	-	942 690	1 178 330	-	773 624
<b>Total</b>	<b>12 511 399</b>	<b>6 862 379</b>	<b>6 862 379</b>	<b>5 797 615</b>	<b>5 797 615</b>	<b>5 622 525</b>	<b>2 868 145</b>	<b>6 511 442</b>	<b>6 511 442</b>	<b>3 654 886</b>	<b>2 953 671</b>	<b>3 654 886</b>	<b>2 953 671</b>	<b>-</b>	<b>702 577</b>
<b>pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :</b>															
Ss total personnel	5 734 550	3 538 272	3 199 094	2 535 455	2 535 455	2 535 455	1 733 872	933 748	3 538 272	3 538 272	801 583	523 266	801 583	801 583	871 428
Ss total fonctionnement et intervention	3 683 628	2 132 657	2 132 657	1 550 971	1 550 971	1 550 971	872 017	745 901	1 999 191	1 999 191	762 334	523 266	762 334	678 954	482 217
Ss total investissement	2 856 806	1 240 328	1 240 328	1 616 478	1 616 478	1 616 478	1 417 164	449 686	1 028 433	780 088	246 459	523 266	780 088	199 314	1 105 793

**B - Recettes**

Opérations	Montant de l'opération (1)	Prélèvement sur la trésorerie (14)	Financements extérieurs			Restes à encaisser (18)=(15)-(16)-(17)
			Montant (15)=(1)-(14)	Encaissements au titre des années antérieures (16)	Encaissements pour l'année 2022 (17)	
15A06R03-621-MESOPIC-CE07-0005-01	227 551	-	227 551	181 640	45 413	498
15A06R04-624-CH AV COV FEDER/FSE 2014-2020	76 396	4 549	71 847	21 554	50 293	-
16R11R09-256-LEGOGEL-CE18-0003-01	240 728	-	240 728	192 585	48 143	0
CARNOT 2016	650 000	-	650 000	585 000	-	65 000
17A06R01-343-BIBIMAC-CE07-0051-01	179 685	9	179 675	143 840	35 835	-
17A06R06-103-SUPERMET-MINZ-0004-01	220 703	-	220 703	176 809	44 201	307,48
17A11R02-244-PLASMOPIUR-CE11-0032-02	122 366	553	121 813	103 420	18 393	-
17A11R03-068-PAPIS-CE14-0043-03	133 877	-	133 877	87 018	20 084	26 775
17A11R04-039-PROTAC-CE18-0035-02	147 419	-	147 419	117 936	29 483	-
CARNOT 2017	530 000	-	530 000	477 000	-	53 000
18A06R14-996-FORAGE-CE43-0006-02	120 650	-	120 650	109 036	-	11 614
18A06R16-995-NOPS-CE07-0038-01	171 580	-	171 580	154 422	-	17 158
18A06R19-992-NIKAGARA-CE07-0034-03	38 880	-	38 880	34 992	-	3 888
18A11R13-997-PROMAP-CE44-0012-02	192 655	-	192 655	174 144	-	18 511
18A11R15-295-NANOBLUE-CE09-0012-02	103 645	-	103 645	93 281	-	10 364
18A11R17-994-NOPS-CE07-0038-02	116 489	-	116 489	104 841	-	11 648
18A11R18-993-PEPTIMPRINT-CE19-0023-01	297 929	-	297 929	178 544	89 274	30 112
18R05E02-999-CANBIOSE-GA778157H2020MSCA	103 875	-	103 875	69 525	-	34 350
18R06F02-247-SOLARVI	149 087	-	149 087	-	149 087	-
18R11E03-998-HYPOXIMMIUNO	116 900	-	116 900	5 000	9 690	9 690
18S05R05-175-SAFRAN	82 065	-	82 065	61 957	20 652	544
CARNOT 2018	670 000	-	670 000	603 000	-	67 000
19A06R02-258-CHICCAAC-CE07-0017-03	156 600	-	156 600	109 620	31 320	15 660
19A06R08-357-HYDROMIC	90 589	-	90 589	-	90 589	-
19A11R01-235-TALAN-CE07-0004-01	167 833	-	167 833	151 050	-	16 783
19A11R03-240-DECRISP-CE11-0017-02	103 006	-	103 006	72 103	20 603	10 300
19R05F03-393-M2LAB	397 753	-	397 753	105 000	846	291 907,42
19R06F04-194-NOMAC OPV	180 743	-	180 743	4 000	75 651	101 092
19S06R20-184-LUXOL	80 682	-	80 682	80 682	-	-
19S11R09-219-POLYPEPTIDE	303 621	-	303 621	279 000	24 690	69
CARNOT 2019	680 000	-	680 000	612 000	-	68 000
20A11R11-989-SMASH-CE07-0021-01	154 980	-	154 980	77 490	30 996	46 494
20A11R12-988-NANOBEIT-CE92-0028-02	161 119	-	161 119	96 670	48 337	16 112
20A11R13-987-VIRAGE-CE11-0024-02	134 002	-	134 002	80 400	40 202	13 400
20R06R03-038-IGNITION	17 856	-	17 856	-	17 856	-
20R06R04-221-AGENCE EAU	46 664	-	46 664	23 332	-	23 332
CARNOT 2020	640 000	-	640 000	576 000	-	64 000
20S06R01-324-AXLR OUALI	21 398	-	21 398	21 591	-	193
20S06R02-352-POC VIRIEUX	17 042	-	17 042	17 045	-	3
21S01R03-583-FINDMED	54 109	-	54 109	45 993	-	8 116
21S01R06-143-FINDMED	30 000	-	30 000	25 500	-	4 500
CARNOT 2021	730 000	-	730 000	657 000	818	72 182
880 000	-	-	880 000	-	792 000	88 000
<b>total contrats de recherche</b>	<b>9 740 475</b>	<b>5 111</b>	<b>9 735 364</b>	<b>6 807 230</b>	<b>1 621 320</b>	<b>1 306 814</b>
<b>total contrats de formation continue</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
19A03ER6-SOUTIEN EES MOB	24 105	-	24 105	22 380	-	1 725
MOBILITES ERASMUS ETUDE 2019	56 856	-	33 648	112 820	79 172	0
19S401R2-990-PRIME MIJSE	137 280	23 208	137 280	107 076	30 204	-
MOBILITES ERASMUS MIC 2020	9 675	-	9 675	109 824	102 084	1 995
MOBILITES ERASMUS STAGE 2020	30 189	-	30 189	24 750	5 439	-
20A03ER7-SOUTIEN EES MOB	5 730	-	5 730	12 000	480	6 750
MOBILITES ERASMUS ETUDE 2020	94 856	-	94 856	110 501	87 903	72 258
MOBILITES ERASMUS STAGE 2021	89 128	-	89 128	71 302	153	17 673
MOBILITES ERASMUS EES MOB	35 000	-	35 000	-	21 000	14 000
MOBILITES ERASMUS ETUDE 2021	147 951	-	147 951	99 767	768	47 416
21S01R01-T03-CHEMENG	28 319	-	28 319	-	-	28 319
21S01R02-T04-CREACTIVE	82 773	-	82 773	-	82 773	-
21S01R04-INP-NCUPEFGL	50 346	7 146	43 200	24 000	14 400	4 800
21S01R07-T05-P ROOMS	46 800	-	46 800	46 800	-	-
21S01R09-UM-AGILHYBRID	76 504	-	76 504	37 364	39 140	-
21S01R10-T03PRI-INNOV	7 382	-	7 382	3 844	3 538	-
21S401R4-999-PRIME MIJSE4	83 000	-	83 000	17 400	17 400	48 200
22F01F01-AMB-COMPAS	49 290	-	49 290	14 000	36 156	36 156
MOBILITES ERASMUS STAGE 2022	60 650	-	60 650	-	13 134	12 130
MOBILITES ERASMUS ETUDE 2022	116 378	-	116 378	-	93 102	23 276
<b>Total contrats d'enseignement</b>	<b>1 055 183</b>	<b>30 354</b>	<b>1 024 829</b>	<b>753 029</b>	<b>147 691</b>	<b>265 731</b>
Architecture système	110 627	164 000	-	-	-	-
Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement	42 881	42 881	-	-	-	-
Numerique pour l'enseignement	-	-	-	-	-	-
Equipements pour l'enseignement - salle TP	78 793	78 793	-	-	-	-
Equipements pour l'enseignement - équipement technique	7 095	7 095	-	-	-	-
CPEF2020-3M-SQUID+3EQUIP	401 345	16 285	385 060	115 518	269 542	-
2CCB2027-CPER21-MEBSWAX	880 000	-	880 000	792 000	-	88 000
2CCB2027-CAMPUS BALARD	75 000	-	75 000	-	75 000	-
2CCB2027-CPER22-SORPTION	120 000	-	120 000	-	108 000	-
<b>Total programmes pluriannuels d'investissement</b>	<b>1 715 741</b>	<b>309 054</b>	<b>1 340 060</b>	<b>907 518</b>	<b>452 542</b>	<b>88 000</b>
<b>Total</b>	<b>12 511 399</b>	<b>344 519</b>	<b>12 100 254</b>	<b>8 467 777</b>	<b>2 221 554</b>	<b>1 660 545</b>



KPMG SA  
251 Rue Euclide  
Parc Eureka  
34900 Montpellier

# Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier

240 Avenue du Professeur Emile Jeanbrau CS 60297 34296 MONTPELLIER

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre





KPMG SA  
251 Rue Euclide  
Parc Eureka  
34900 Montpellier

## **Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier**

240 Avenue du Professeur Emile Jeanbrau CS 60297 34296 MONTPELLIER

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'école à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « contexte général » de l'annexe des comptes annuels concernant le cadre juridique attaché à l'utilisation des locaux par l'école.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directeur et l'agent comptable et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'école à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur et l'agent comptable, conjointement.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre école.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'école à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 11 mars 2023

KPMG SA

Florence GABRIEL

Commissaire aux comptes

Etablissement université	<b>Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)</b>			Date 20.02.2023
Année 2022				Heure 10:43:47
Période 01 à 15				Page 2
ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles	257 513,01	-215 558,39	41 954,62	23 526,39
Immobilisations corporelles	18 852 657,35	-13 998 840,79	4 853 816,56	10 647 289,20
Terrains				2 738 550,00
Constructions	71 603,68	-13 080,04	58 523,64	3 121 553,17
Installations techniques, matériels et outillage	14 974 434,96	-10 890 189,16	4 084 245,80	4 194 235,89
Collections				
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	3 693 965,83	-3 095 571,59	598 394,24	565 950,14
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur commandes	112 652,88		112 652,88	27 000,00
Immobilisations grévées de droits				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	22 000,00		22 000,00	22 000,00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>19 132 170,36</b>	<b>-14 214 399,18</b>	<b>4 917 771,18</b>	<b>10 692 815,59</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks	12 561,93		12 561,93	15 569,66
Créances	6 405 106,10	-24 885,63	6 380 220,47	7 066 150,68
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	6 173 675,90		6 173 675,90	6 868 929,23
Créances clients et comptes rattachés	222 933,60	-24 885,63	198 047,97	190 705,38
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	8 496,60		8 496,60	6 516,07
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	71 713,79		71 713,79	61 750,40
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>	<b>6 489 381,82</b>	<b>-24 885,63</b>	<b>6 464 496,19</b>	<b>7 143 470,74</b>
<b>TRESORERIE</b>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	4 185 099,65		4 185 099,65	5 258 727,33
<i>Autres</i>				
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>4 185 099,65</b>		<b>4 185 099,65</b>	<b>5 258 727,33</b>
<i>Comptes de régularisation</i>				
<i>Ecarts de conversion Actif</i>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29 806 651,83</b>	<b>-14 239 284,81</b>	<b>15 567 367,02</b>	<b>23 095 013,66</b>

Etablissement université Année 2022 Période 01 à 15	<b>Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)</b>	Date 20.02.2023 Heure 10:43:47 Page 3
<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
Financements reçus	4 266 699,64	9 842 228,29
Financements de l'actif - Etat	1 860 716,79	7 459 199,30
Financement de l'actif par des tiers	2 405 982,85	2 383 028,99
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	4 074 669,76	4 914 630,68
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-167 412,11	-839 960,93
Provisions réglementées		
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>8 173 957,29</b>	<b>13 916 898,04</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	136 294,41	136 037,93
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>136 294,41</b>	<b>136 037,93</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts		
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>		
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 693,55	220 620,32
Dettes fiscales et sociales	196 925,38	247 197,21
Avances et acomptes reçus	6 598 456,06	7 851 086,36
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières	233 633,00	723 173,80
Produits constatés d'avance	12 407,33	
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>7 257 115,32</b>	<b>9 042 077,69</b>
<b>TRESORERIE</b>		
Autres éléments de trésorerie passive		
<b>TOTAL TRESORERIE</b>		
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 567 367,02</b>	<b>23 095 013,66</b>

Etablissement université	<b>Systeme de base COMPTE DE RESULTAT</b>	Date 20.02.2023
Année 2022		Heure 10:45:19
Période 01 à 14		Page 2
Charges (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<i>Achats</i>	47 041,25	103 682,93
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	2 183 276,05	2 308 181,39
<i>Charges de personnel</i>	8 735 143,38	8 721 531,25
Salaires, traitements et rémunérations divers	5 275 209,92	5 252 966,52
Charges sociales	3 409 350,58	3 423 695,05
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	50 582,88	44 869,68
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>	705 344,75	1 154 767,87
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	1 356 361,07	1 458 141,45
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	13 027 166,50	13 746 304,89
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
<i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i>		
Transfert aux ménages		
Transferts aux entreprises		
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres entités		
<i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i>		
<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>		
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>		
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	13 027 166,50	13 746 304,89
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
<i>Charges d'intérêt</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Pertes de change</i>	258,24	87,70
<i>Autres charges financières</i>		
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i>		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	258,24	87,70
<b>Impôts sur les sociétés</b>		
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</b>		
<b>TOTAL CHARGES</b>	13 027 424,74	13 746 392,59

Etablissement université	<b>Systeme de base COMPTE DE RESULTAT</b>	Date 20.02.2023
Année 2022		Heure 10:45:19
Période 01 à 14		Page 3
Produits (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	11 043 948,65	11 028 288,67
Subventions pour charges de service public	9 428 097,00	9 351 097,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	1 596 881,11	1 649 644,72
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs	700,00	220,00
Produits de la fiscalité affectée	18 270,54	27 326,95
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	1 144 558,46	1 166 572,26
Ventes de biens ou prestations de services	1 130 926,73	1 123 858,57
Produits de cessions d'éléments d'actif		
Autres produits de gestion	13 631,73	42 713,69
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	671 388,50	711 533,44
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	212,32	4 000,50
Reprises du financement rattaché à un actif	671 176,18	707 532,94
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	12 859 895,61	12 906 394,37
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
<i>Produits des participations et des prêts</i>		
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
Gains de change	117,03	37,30
<i>Autres produits financiers</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	117,03	37,30
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>	167 412,10	839 960,92
<b>TOTAL PRODUITS</b>	13 027 424,74	13 746 392,59

# Compte financier de l'exercice 2022

## Annexe des comptes annuels



## Préambule

La présentation du compte financier est un moment important :

- Il permet au conseil d'administration de vérifier l'exécution des autorisations qu'il a délivrées.
- Il mesure le taux d'exécution des prévisions par nature et par destination avec une vision rétrospective.
- Il informe sur l'équilibre de l'établissement (Bilan) dans une logique patrimoniale et budgétaire.
- Il donne le résultat de l'année qui respecte les normes du plan comptable et la sincérité de l'exercice.

Selon l'article 211 du décret GBCP, le compte financier comprend :

- Le rapport de gestion de l'ordonnateur.
- Les tableaux des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires (tableaux 1 et 2).
- Le tableau présentant l'équilibre financier (tableau 4).
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret GBCP : bilan et compte de résultat.
- L'état de l'évolution de la situation patrimoniale et l'annexe des comptes annuels.

Le dossier de présentation du compte financier comprend également, pour l'information de l'organe délibérant, les tableaux budgétaires suivants :

- Le tableau des dépenses par destination et des recettes par origine (tableau 3).
- Le tableau des opérations pour compte de tiers (tableau 5)
- Le plan de trésorerie (tableau 7)
- Le tableau des opérations sur recettes fléchées (tableau 8)
- Le tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9)
- Le tableau de synthèse budgétaire et comptable (tableau 10)

L'annexe des comptes annuels ci-après permet d'apporter un éclairage comptable de la situation financière et patrimoniale de l'établissement.

## Annexe des comptes annuels

### Contexte général

L'école nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM) est devenue un « établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel » soumis aux dispositions du code de l'éducation par décret 2021-441 du 13 avril 2021 relatif à l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier.

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier a pour mission la formation initiale et continue de cadres ingénieurs et de cadres scientifiques et techniques, recrutés par voie de concours ou sur dossier, dans le domaine de la chimie et de ses applications.

Elle concourt aux missions du service public de l'enseignement supérieur définies aux articles L. 123-1 à L. 123-9 du code de l'éducation, notamment en matière de formation initiale et continue tout au long de la vie, d'insertion professionnelle, de recherche scientifique et technologique et de diffusion de la culture humaniste, scientifique, technique et industrielle, de transfert de technologie et d'innovation, et de coopération internationale et européenne.

Elle délivre le titre d'ingénieur diplômé de l'école dans les conditions prévues à l'article L. 642-1 du code de l'éducation. Elle peut être accréditée pour la délivrance des diplômes nationaux dans les conditions fixées par la réglementation de chaque diplôme. En outre, elle dispense des formations sanctionnées par des diplômes propres.

Elle forme en 3 ans des ingénieurs chimistes en formation classique ou par apprentissage. L'ENSCM délivre chaque année un diplôme unique à 100-120 élèves ingénieurs.

L'école compte 4 Unités Mixte de Recherche :

- Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux Charles Gerhardt (ICGM) UMR 5253,
- Institut Européen des Membranes (IEMM) UMR 5635,
- Institut de Chimie Séparative de Marcoule, (ICSM) UMR 5257,
- Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM) UMR 5247

Président du Conseil d'Administration : M Philippe LYX

Directeur : Professeur Pascal DUMY

L'emménagement dans les locaux de l'avenue JEANBRAU s'est effectué au mois de juillet 2017.

Sont désormais domiciliées à cette adresse les fonctions d'enseignement et les services administratifs.

Il convient de relever la particularité du cadre juridique de cette installation

- Le cadre juridique de l'ensemble immobilier « historique » 8 rue de l'école normale et rue de la galéra.

L'ENSCM dispose de 3 conventions d'utilisation conclues en avril 2014 pour 9 années, avec l'administration chargée des domaines et prenant fin de plein droit le 31/12/2022.

En février 2010, ces immeubles affectés par l'état à l'ENSCM ont été comptabilisés à l'actif de l'établissement (cf. tableau page 9), ces biens font l'objet d'un amortissement annuel par composants sur le bâti.

Par avenant, la convention d'utilisation des locaux de l'ensemble immobilier sis au 8 rue de l'école normale à Montpellier est résiliée à compter du 01/09/2021.

La sortie de l'actif est réalisée sur l'exercice 2021 à hauteur de 10 997 991€.

Par avenant, la convention d'utilisation des locaux de l'ensemble immobilier sis 104 et 200-220 rue de la Galéra à Montpellier communément dénommée « site de la Galéra » est résiliée à compter du 01/08/2022.

La sortie de l'actif des bâtiment et terrains est réalisée sur l'exercice 2022 à hauteur de 7 155 945€.

Les agencements liés aux bâtiments de ces sites ont été également sortis de l'actif pour un montant de 855 816€

- Le « pôle chimie balard »

Le nouvel ensemble immobilier n'est pas porté à l'actif de l'établissement du fait de la non réalisation à ce jour du transfert de propriété à l'Etat par la région et de sa non affectation par l'état à l'ENSCM.

Dans l'attente de ce transfert et de la conclusion d'une convention d'utilisation avec l'administration chargée des domaines, la région Occitanie et l'ENSCM ont conclu une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux.

La valeur de l'ensemble n'a pas été communiquée par la région afin de pouvoir valoriser cette contribution.

## **1 Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation**

### **1.1 Faits caractéristiques**

Sur le plan institutionnel

- L'exercice 2022 est marqué par la prise d'effet du statut d'établissement composante de l'établissement public expérimental : « université de Montpellier » dont l'ENSCM est une composante avec personnalité juridique. Mise en œuvre du décret du 20 septembre 2021 portant création de « l'établissement public expérimental » université de Montpellier, intègre l'école comme « établissement composante » avec personnalité juridique. L'université de Montpellier et l'ENSCM et l'UM ont signé un contrat d'objectifs et d'engagement fixant les trajectoires communes en matière de formation, de recherche et de gouvernance notamment.
- L'année 2022 a vu l'installation des trois conseils statutaires de l'école : conseil d'administration, conseil scientifique et conseil des études et de la vie étudiante.
- La nomination du directeur est intervenue en date du 19 janvier 2022 pour un mandat débutant le 14 février.

Sur le plan immobilier

- L'exercice 2022 est marqué par la fin de la mise à disposition de l'ensemble immobilier dit « site de la Galéra » au 01/08/2022. La sortie de l'actif est réalisée sur l'exercice 2022 à hauteur de 7 155 945€. L'ensemble immobilier occupée actuellement par l'ENSCM n'est pas porté à l'actif de l'établissement du fait de la non réalisation à ce jour du transfert de propriété à l'Etat par la région et de sa non affectation par l'état à l'ENSCM.

Sur le plan financier

- L'exercice 2022 est marqué par une accentuation de la contrainte financière avec la crise énergétique et l'impact sur les prix de l'électricité malgré l'accompagnement du Ministère qui a alloué une subvention complémentaire pour atténuer le poids de l'augmentation des dépenses d'énergie.
- L'exercice 2022 est marqué par l'augmentation du point d'indice des agents au 01/07/2022. Augmentation non financée par la subvention de charge pour service public et évaluée à 130 k€ pour l'ENSCM.

### **1.2 Comparabilité des comptes**

Sans objet

### **1.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation**

L'organisation comptable de l'établissement est définie par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et l'instruction comptable commune du 14.12.2020

La comptabilité générale de l'ENSCM est fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations.

Les opérations de recettes et de dépenses sont prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent indépendamment de leur date d'encaissement ou de décaissement.

La comptabilité générale retrace l'ensemble des informations relatives à la situation financière et patrimoniale de l'établissement :

- Un bilan qui décrit, au passif l'ensemble des ressources perçues par l'établissement (capitaux permanents, dettes financières et d'exploitation) et, à l'actif, l'emploi qui en a été fait (immobilisations, stocks, créances et comptes financiers).
- Un compte de résultat qui retrace les charges de fonctionnement (classe 6) et les produits de fonctionnement (classe 7) dont le solde représente à la clôture de l'exercice l'enrichissement (bénéfice) ou l'appauvrissement (perte).

Le compte financier doit être arrêté par le conseil d'administration selon l'article 212 du décret GBCP.

L'ordonnateur vise le compte financier et rédige en appui de celui-ci un rapport de gestion.

Le conseil d'administration délibère, arrête le compte financier et décide de l'affectation du résultat.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Par application du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012, l'établissement met en œuvre depuis le 01 janvier 2016 la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux réglementations françaises applicables aux Etablissements Publics à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel :

Le recueil des normes comptables des organismes et l'instruction comptable commune associée au plan de compte unique prévu par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, (à l'exception des changements de méthodes).

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **2 Notes relatives aux postes de bilan**

### **2.1 Actifs immobilisés**

#### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels. Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition y compris les frais liés à leur mise en service. Les logiciels à usage interne créés sont évalués à leur coût de production.

Les autres concessions et droits similaires correspondent principalement à des droits d'exploitation de brevets, de marques, de propriété littéraire ou artistique.

Les logiciels font l'objet d'amortissements selon la durée probable d'utilisation, 3 ans (délibération CA du 29 février 2016).

Les acquisitions répondant au critère de durabilité et dont le coût unitaire HT est au moins égal à 800 € seront obligatoirement imputées en investissement (délibération CA du 24-06-2016).

#### **Immobilisations corporelles**

Le parc immobilier (biens propres, biens remis en dotation par l'Etat et biens contrôlés par l'école) a été intégré suivant l'évaluation de France Domaine.

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les frais accessoires).

Les acquisitions répondant au critère de durabilité et dont le coût unitaire HT est au moins égal à 800 € seront obligatoirement imputées en investissement (délibération CA du 24-06-2016).

#### **Les amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont ainsi calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation envisagée. Délibération CA du 29 février 2016

Ils sont comptabilisés à partir de la mise en service des biens correspondants.

Lorsque la charge de renouvellement d'un bien inscrit au bilan n'incombe pas à l'établissement, l'amortissement pratiqué sur ce bien est neutralisé par la constatation d'un produit d'exploitation (*compte 7813*). Le financement par l'État (ou par un autre tiers), figurant au passif et rattaché à un actif d'un établissement public, doivent désormais évoluer symétriquement à l'actif qu'il finance (Cf. Avis du CNOCP du 8 décembre 2011). Ainsi, pour un actif amortissable, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé.

Applicable pour les biens mis en service à compter du 01/01/2016

Nature des immobilisations	compte/composant	Durée	
Bâtiments Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2131x	Structure 77,70%	50 ans
		Electricité 5,20%	25 ans
		Plomberie 4,60%	25 ans
	2135x	Ascenseur 2,80%	15 ans
		Menuiseries extérieures 3,30%	25 ans
		Chauffage collectif 3,20%	15 ans
		Etanchéité 1,10%	15 ans
		Ravalement amélioration 2,10%	15 ans
Logiciels	2053*	3 ans	
Autres concessions et droits similaires, brevets, licences.	2058*	3 ans	
Autres immobilisations incorporelles	208*	5 ans	
Agencements et aménagements de terrains	212*	20 ans	
Constructions sur sol d'autrui	214*	20 ans	
Installations complexes spécialisées	2151*	10 ans	
Matériel (matériels et équipements scientifiques...)	2154*	8 ans	
Outils	2155*	5 ans	
Matériel d'enseignement	2156*	10 ans	
Agencements et aménagements du matériel et outillage	2157*	5 ans	
Collections	216*	10 ans	
Installations générales, agencements, aménagements divers (hors bâtiments)	2181*	5 ans	
Matériel de transport	2182*	5 ans	
Matériel de bureau	21831*	5 ans	
Matériel informatique	21832*	5 ans	
Matériel informatique "nomade" (ordinateurs portables, smartphones, tablettes...)		3 ans	
Mobilier	2184*	10 ans	
Matériels divers	2188*	5 ans	

## Notes propres à l'Ecole

### Tableau de variation des immobilisations :

RUBRIQUES et POSTES (€)	IMMOBILISATIONS				
	Compte	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement	201				
Frais de recherche et de développement	203				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	205	227 094,49	30 418,52		257 513,01
Fonds commercial	206-207				
Autres immobilisations incorporelles	208				
Immobilisations incorporelles en cours	232				
Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)	237				
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	211-212	2 738 550,00		2 738 550,00	0,00
Constructions	213-214	5 341 045,67	3 768,74	5 273 210,73	71 603,68
Installations techniques, matériel et outillage industriels	215	14 115 262,88	859 172,08		14 974 434,96
Collections	216				
Autres immobilisations corporelles	218	3 371 795,14	322 170,69		3 693 965,83
Immobilisations corporelles en cours	238	27 000,00	85 652,88		112 652,88
<b>Immobilisations financières</b>	261	22 000,00			22 000,00
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>		<b>25 842 748,18</b>	<b>1 301 182,91</b>	<b>8 011 760,73</b>	<b>19 132 170,36</b>

- Les principales acquisitions de l'exercice : 1.302K€

#### Les acquisitions sur fonds propres :

- 185K€ dépenses informatiques dont 63k€ de renouvellement des infrastructures serveurs, 62K€ pour la fourniture de tablettes numériques et 20k€ pour des postes informatiques pour les personnels.
- 66k€ de dépenses d'équipements pour les TP
- 125K€ de dépenses d'équipements effectuées par les UMR

#### Les acquisitions sur financements Etat

- 496K€ pour une partie des deux premiers équipements du CPER 2021-2027 : « Microscope à balayage électronique » et un « SWAXS in situ »
- 163k€ du dernier équipement du CPER 2014-2020 pour une HPLC

#### Les acquisitions sur autres financements publics

- 101k€ d'équipements liées aux projets d'innovation pédagogiques (projet Créactive-PE FGL-P ROOMS-Agyl hybrid)
- 54k€ pour des équipements de recherche sur financements ANR
- 46k€ pour des équipements de recherche dans le cadre du dispositif CARNOT.



**Tableau de variation des amortissements :**

RUBRIQUES et POSTES (€)	AMORTISSEMENTS				
	Compte	CUMULES au début de l'exercice	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	CUMULES au début de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement	2801				
Frais de recherche et de développement	2803				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2805	203 568,10	11 990,29	0,00	215 558,39
Fonds commercial	2807				
Autres immobilisations incorporelles	2808				
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	2811-2812				
Constructions	2813-2814	2 219 492,50	121 483,34	2 327 895,80	13 080,04
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2815	9 921 026,99	969 381,81	219,64	10 890 189,16
Collections	2816				0,00
Autres immobilisations corporelles	2818	2 805 845,00	289 726,59		3 095 571,59
Immobilisations corporelles en cours					
<b>Immobilisations financières</b>					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>		<b>15 149 932,59</b>	<b>1 392 582,03</b>	<b>2 328 115,44</b>	<b>14 214 399,18</b>

- Le montant des dotations aux amortissements sur 2022 est diminué de 2.328 K€ qui correspond à l'annulation des amortissements effectués sur les bâtiments sortis du patrimoine en 2022.

## 2.2 Créances

Les créances sont inscrites en comptabilité à leur valeur nominale. Sans diligence de la part de l'agence comptable, elles sont éteintes au bout de 4 ans (prescription). Les provisions pour dépréciation des créances sont déterminées en fonction du risque d'irrecouvrable. Sont inscrites sous cette rubrique les créances clients dont le recouvrement est très incertain.

		Montant brut 2022	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
<i>Créances clients</i>	<i>Débts 4111/416/418</i>	213 799,25	213 799,25	
<i>Créances contentieuses</i>	<i>Débts 416-4911</i>	9 134,35	9 134,35	
<i>Créances fiscales</i>	<i>Débts 445</i>	1 337 224,11	1 337 224,11	
<i>Produits à recevoir</i>	<i>Débts 4487/4411/4417</i>	4 818 889,70	4 818 889,70	
<i>Créances diverses</i>	<i>Débts 4721/4630</i>	8 496,60	8 496,60	
<b>Total créances</b>		<b>6 387 544,01</b>	<b>6 387 544,01</b>	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<i>D486</i>	<b>71 713,79</b>	<b>71 713,79</b>	

➤ Le montant des créances en 2021 était de 7 091 036.31€

Les principales variations se concentrent sur le montant du crédit de TVA : +331K€ (du fait des nombreuses acquisitions éligibles à la déduction de TVA sur 2022). Le remboursement sera demandé sur l'exercice 2023.

Ainsi que sur le montant des produits à recevoir : -1.044k€ qui s'explique par la clôture financière de nombreux projets de recherche en 2022, les produits sont titrés et de fait une diminution des produits à recevoir.

## 2.3 Valeurs mobilières de placement

Néant

## 2.4 Trésorerie

La trésorerie est passée de 5 258 727.33€ à 4 185 099.65 €, soit une variation négative de 1 073 627.68€

La mobilisation de la trésorerie sur 2022 est importante elle supporte des décaissements notamment liés aux opérations du CPER pour lesquels les fonds avaient été perçus en avance sur l'exercice antérieur.

Ce décalage de décaissement et d'encaissement plus important car le montant de avances perçus diminue en corrélation avec la fin de la gestion des contrats de recherche.

## 2.5 Capitaux propres

L'instruction DGFIP du 18/12/2012 sur la comptabilisation des financements externes de l'actif modifie la présentation des capitaux propres en distinguant les financements de l'Etat de ceux d'autres tiers. Les tableaux suivants récapitulent l'évolution sur la période des financements de l'actif.

(€)	2021	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	2022
Financement de l'actif -Etat	7 459 199,28		511 412,34	6 109 894,83	1 860 716,79
Dotations	0,00				0,00
Dons et legs	0,00				0,00
Réserves	4 914 630,68	-839 960,92			4 074 669,76
Report à nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement de l'actif autres que Etat	2 383 028,99		304 570,24	281 616,38	2 405 982,85
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>	<b>14 756 858,95</b>	<b>284 191,50</b>	<b>815 982,58</b>	<b>6 391 511,21</b>	<b>8 341 369,40</b>
Résultat de l'exercice	-839 960,92	-839 960,92		-167 412,10	-167 412,10
<b>Total des capitaux propres après résultat</b>	<b>13 916 898,03</b>		<b>815 982,58</b>	<b>6 224 099,11</b>	<b>8 173 957,30</b>

- Les fonds propres sont en diminution du fait de la sortie du patrimoine de l'ensemble immobilier de la Galéra et du déficit de l'exercice 2022.

Le fonds de roulement arrêté au 31/12/2021 est de **3 385 006.01€**

Le montant des investissements réalisés au cours de l'exercice 2022 est de 1 301 182.91€

Le résultat de l'exercice se traduit par une capacité d'autofinancement de 517 560.47€

Les ressources pour financer ces investissements s'élèvent à 1 333 543.05€

Le fonds de roulement est abondé à hauteur de 32 360.14€

Le montant du fonds de roulement au 31/12/2022 est de **3 417 366.16€**

## 2.6 Provisions

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,
- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit pendant l'exercice :

Provisions en €	Comptes	2021	Augmentations	Diminutions	2022
Compte Epargne Temps	1582	79 694,27	468,80		80 163,07
Compte Epargne Temps Charges sociales	1583	56 343,66		212,32	56 131,34
Clients douteux*	4911	24 885,63		0,00	24 885,63
Total		160 923,56	468,80	212,32	161 180,04

\*société Holis technologies – liquidation judiciaire

\*HV Chemicals BVBA- Vilvoorde

### - COMPTABILISATION DES COMPTES EPARGNE TEMPS A L'ENSCM

Le délai de versement étant incertain, une provision pour charges est constatée.

**Champs d'application :** Le montant valorisé du solde des comptes épargne temps pour les personnels BIATS titulaires et contractuels au 31/12/N

**Méthode de calcul :** L'établissement procède au recensement et à l'évaluation des droits à congés inscrits dans les CET :

- Nombre de jours inférieur ou égal à 15 : ces jours sont obligatoirement utilisés par les agents sous forme de congés, la provision pour charges est déterminée selon le coût moyen journalier de chaque agent concerné
- Nombre de jours supérieur à 15 : les agents pouvant réglementairement (cf. décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 et arrêté du 28 novembre 2018) exercer leur droit d'option jusqu'au 31 janvier de l'exercice suivant - après la date d'arrêt des comptes- les passifs correspondants sont comptabilisés selon les mêmes modalités que le a) : coût moyen journalier appliqué au nombre de jours inscrits au CET des agents concernés.
- Compte tenu des spécificités de l'organisation du travail selon les services, du mode de comptabilisation individuel du droit à congés selon le service effectué et du faible effectif de l'Etablissement, il a été décidé de procéder au calcul individuel par bénéficiaire en appliquant au nombre de jours recensé le coût journalier chargé de chaque agent concerné, sur la base du salaire de novembre de l'année

### Nombre de jours à provisionner pour chaque agent concerné

= Solde des jours déposés dans le CET au 31/12/N-1 + Jours déposés au titre de l'année N – Jours payés ou utilisés dans l'année N

## 2.7 Dettes

€		Montant brut 2022	Échéance à moins d'un an	Échéance entre un an et 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Dettes financières	C419/C4419	6 598 456,06	6 598 456,06		
Dettes fournisseurs	C401/C4081	215 550,46	215 550,46		
Dettes fiscales et sociales	C428/C438/C445	196 925,49	196 925,49		
Dettes sur immobilisations	C404/C4084	143,09	143,09		
Autres	C471/C473	228 182,00	228 182,00		
Dettes diverses	C466/467	5 451,00	5 451,00		
Produits constatés d'avance	C487	<b>12 407,33</b>	12 407,33		
<b>Total dettes</b>		<b>7 257 115,43</b>	<b>7 257 115,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- Les dettes financières sont constituées principalement d'avances reçues dans le cadre des contrats ou prestations de recherche : 7 851k€ en 2021 et 6598 K€ à fin 2022. Le montant de ces avances diminue au fur et à mesure que les projets de recherches financés se terminent

## 2.8 Détail des charges à payer

€				
Compte	Désignation	Montant 2022	Montant 2021	variation
42820000	Personnels dettes / Congés	20 941,97	45 019,84	-24 077,87
43820000	Charges Social / Congés	14 544,45	30 526,94	-15 982,49
42860000	Personnel-autres CAP	146 214,64	124 929,31	21 285,33
	<b>Total</b>	<b>181 701,06</b>	<b>200 476,09</b>	<b>-18 775,03</b>

### - COMPTABILISATION DES DROITS A CONGES A L'ENSCM

Une charge à payer est constatée car les montants sont individualisés et feront l'objet d'un versement dans un délai connu (prise de congés dans un délai restreint postérieur au 31/12/N).

**Champs d'application :** Toutes les catégories de personnels rémunérées par l'Etablissement hormis les enseignants, enseignants chercheurs et chercheurs (cf. Instruction du 14/12/2020) pour lesquels, en l'absence de suivi des droits à congés, aucune évaluation fiable du montant de l'obligation à ce titre ne peut être réalisée.

**Modalités d'évaluation :** Période de référence pour l'acquisition du droit à congés : du 1<sup>er</sup> septembre N au 31 août N+1

Les droits à congés à prendre en compte à la date de clôture de l'exercice N sont ceux acquis et non pris au 31/12/N.

**Méthode de calcul :** calcul individuel par bénéficiaire en appliquant au nombre de jours recensé le coût journalier chargé de chaque agent concerné, sur la base du salaire de novembre de l'année N.

#### - COMPTABILISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Pour obtenir le **nombre de jours à provisionner pour chaque agent concerné :**

- on proratisé (4/12<sup>ème</sup>) le droit à congé de la période de référence N/N+1 hors reliquat existant au 31/08/N
- on ajoute le reliquat au 31/08/N sans le proratiser, car le solde de congé de l'année précédente (10 jours maximum) doit être utilisé avant le 31/12/N sous peine d'être perdu
- on retranche le nombre de jours de congé pris du 01/09 au 31/12/N

**Champ d'application :** Traitement comptable applicable aux heures supplémentaires effectuées par les agents non-titulaires de droit public.

**Modalités d'évaluation :** Recensement des heures supplémentaires effectuées par les agents à la clôture qui n'ont pas encore été payées.

La charge à payer correspondante est évaluée en appliquant à ce nombre d'heures les conditions de paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) telles que déterminées dans le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002). Il est tenu compte des charges sociales et fiscales correspondantes.

#### - COMPTABILISATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES

**Champ d'application :** Les heures complémentaires correspondent à des heures supplémentaires d'enseignement effectuées et non payées à la clôture par :

- les enseignants-chercheurs permanents de l'établissement en sus de leurs obligations de service
- des intervenants extérieurs à l'établissement en complément d'une activité principale.

**Mode de calcul des heures supplémentaires :**

- Rémunérations prévisionnelles des heures supplémentaires réalisées et non payées au 31/12/N
- Estimation sur les 4/10 des heures prévisionnelles dépassant le service statutaire du temps de service de référence

- **Calcul pour les primes de charges administratives et le primes pédagogiques de septembre à décembre :**  
= Heures dépassant x taux horaire TD - fixé par arrêté (arrêté du 6 novembre 1989 et Bulletin officiel n° 25 du 13-07-2017 relatif au taux de rémunération des heures complémentaires : 41,41 €)
- **Calcul pour la formation par apprentissage et la formation continue de septembre à décembre :**
- = Heures dépassant x taux horaire TD - montant fixé par délibération du Conseil d'administration (délibération du CA du 13 juin 2013 : 41.41 €)

### **3 Modalités d'évaluation pour les intervenants extérieurs à l'établissement**

Une charge à payer est constatée pour les heures effectuées et non payées à la clôture :

- Heures réalisées entre le 10/11 et 31/12/N et heures correspondant à des dossiers incomplets.

Méthode de calcul :

Les heures complémentaires d'enseignement effectuées par les intervenants extérieurs en cours magistraux (CM) ou en travaux pratiques (TP) sont converties en heures-équivalent-travaux dirigés (h ETD, à raison de 1 heure CM = 1,5 h ETD ou 1 heure TP = 0,66 h ETD) et valorisées au tarif horaire de rémunération des heures complémentaires fixé par Arrêté (arrêté du 6 novembre 1989 et Bulletin officiel n° 25 du 13-07-2017 relatif au taux de rémunération des heures complémentaires : 41,41 €)

#### **- AUTRES CHARGES A PAYER SUR DEPENSES DE PERSONNEL A COMPTABILISER**

Les **charges à payer** correspondent à des **droits effectivement acquis au 31.12.N** ;

Six catégories principales de charges à payer ont été identifiées : Rémunérations principales, Rémunérations accessoires, Primes et gratifications, Indemnités et avantages divers, Supplément familial, Autres charges sociales.

#### **3.1 Produits constatés d'avance**

Le montant de produits constatés d'avance sur 2022 est de 12 407.33€

Ils concernent deux projets d'enseignement :

ERASMUS MIC pour 2 875€ et Projet COMPAS des étudiants ambassadeurs pour 9532€

## 4 Notes relatives aux postes du compte de résultat

Les produits et les charges sont enregistrés suivant les principes comptables généralement admis, en droits constatés.

### 4.1 Résultat d'exploitation

Le résultat de l'exercice 2022 est déficitaire de 167 412.10€ alors que le résultat 2021 était déficitaire à hauteur de 839 960.92€

- Les produits sont en diminution par rapport à 2021, 12 906 k€ pour 2021 et 12 859k€ pour 2022
- Les charges sont en diminution par rapport à 2021, 13 746 k€ pour 2021 et 13 027k€ pour 2022

Le résultat 2021 était fortement impacté par le déménagement des équipes de recherche.

Le résultat 2022 est donc en amélioration pourtant l'exercice 2022 est marquée par les effets de la crise énergétique et l'augmentation des tarifs de l'électricité, cependant cet effet est amoindri par le périmètre immobilier de l'ENSCM qui sur l'année 2022 ne conservait que 2 sites historiques dont l'un (la galéra) n'était plus occupé par les équipes de recherches d'où des coûts de fonctionnement moindres.

Par ailleurs le changement de périmètre a eu des effets également sur les coûts de maintenance des sites.

Enfin l'impact de l'augmentation du point d'indice des agents de la fonction publique à compter de juillet 2022 est à souligner pour 2022 (dépenses supplémentaire estimée à 130k€).

#### 4.1.1 **Produits**

##### 4.1.1.1 Chiffre d'affaires

Ventilation par nature du montant total des recettes :

ventilation du chiffre d'affaires en €	2022	% dans le total	2021	% dans le total	Variation 2022-2021
Droits scolarité diplômés nationaux (706211-3)	<b>130 822,00</b>	<b>12%</b>	<b>132 900,00</b>	12%	-2 078,00
Prestations de Formation Continue (70624-25)	<b>658 321,51</b>	<b>58%</b>	<b>556 438,12</b>	50%	101 883,39
Autres prestations de services (7068)	<b>1 677,18</b>	<b>0%</b>	<b>54 998,97</b>	5%	-53 321,79
Prestations de recherche (70662)	<b>129 430,91</b>	<b>11%</b>	<b>158 628,46</b>	14%	-29 197,55
Activités annexes (autres 70...)	<b>210 675,13</b>	<b>19%</b>	<b>220 893,02</b>	20%	-10 217,89
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>1 130 926,73</b>	<b>100%</b>	<b>1 123 858,57</b>	<b>100%</b>	<b>7 068,16</b>



- > Les produits des droits d'inscription sont stables et conformes au nombre d'étudiants inscrits
- > Les produits de prestations de recherches sont en diminution et traduisent l'amenuisement des projets de recherche.

En revanche l'activité du Pilote industriel est en nette augmentation

- > Les produits de formation continue proviennent exclusivement du CFA pour la contribution à l'apprentissage.

#### 4.1.1.2 Subvention d'exploitation

ventilation des subventions de fonctionnement en €	2022	% dans le total	2021	% dans le total	Variation 2022-2021
Etat	9 428 097,00	86%	9 351 097,00	85%	77 000,00
ANR	1 132 156,87	10%	1 092 862,51	10%	39 294,36
Collectivités locales	160 013,62	1%	157 302,24	1%	2 711,38
Union Européenne	168 739,09	2%	183 603,98	2%	-14 864,89
Autres	81 050,95	1%	169 952,76	2%	-88 901,81
Dons	700,00	0%	220,00	0%	480,00
Taxe apprentissage	54 920,58	0%	45 923,23	0%	8 997,35
<b>Total compte 74</b>	<b>11 025 678,11</b>	<b>100%</b>	<b>11 000 961,72</b>	<b>100%</b>	<b>24 716,39</b>

La subvention pour charge de service public est en hausse nette de 77k€ cependant cette variation est contrastée et le résultat d'une diminution de 87k€ opérée par le ministère suite au transfert de la gestion de la politique de site par l'université Paul Valéry et un accompagnement à l'augmentation des dépenses énergétiques avec une contribution de 160k€ sur 2022 (un dispositif similaire est attendu pour 2023 également)

La subvention pour charges de service public suit les évolutions réglementaires liées à la masse salariale concernant la revalorisation indemnitaire et les principes fixés par la Loi de programmation pour la recherche.

En revanche la SCSP n'a pas suivi la mise en place de l'augmentation du point d'indice à compter de juillet 2022, soit un surcote sur 6 mois à prendre en charge par les établissements en mobilisant le cas échéant leur fonds de roulement

Les autres subventions proviennent principalement d'activités de recherche financées par l'ANR et l'UE.

#### 4.1.1.3 Autres produits d'exploitation

- Les produits divers de gestion s'élève à 13K€ (pour 42 K€ 2021).
- Le produit de la CVEC est enregistré au compte 7571 taxes affectées pour un montant de 18 270€ ; il est diminution par rapport à 2021 du fait du changement de modalités de versement

- La quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs (neutralisation des amortissements des actifs financés).

en €	2022	2021	variation
<i>Quote part fi actifs</i>	671 176,18	707 532,94	5%

## 4.1.2 Charges

### 4.1.2.1 Dotations aux amortissements et aux provisions

en €	2022	2021	variation
<i>Dotation aux immobilisations incorporelles</i>	11 990,29	30 111,53	-60%
<i>Dotation aux immobilisations corporelles</i>	1 343 901,98	1 425 807,52	-6%
<i>Dotation aux provisions pour risques et charges</i>	468,80	2 222,40	-79%
<b><i>Total des dotations</i></b>	<b>1 356 361,07</b>	<b>1 458 141,45</b>	<b>-7%</b>

### 4.1.2.2 Evolution de la masse salariale

La masse salariale de l'Ecole est en augmentation.

Globalement, elle évolue à la hausse passant de 8.835k€ en 2021 à 8 846k€.pour 2022.

Une augmentation s'expliquant par les effets du point d'indice mais en terme de volume, la proportion des personnels affectés à la recherche et dont les rémunérations sont financées par des bailleurs externes est en nette diminution.

### 4.1.2.3 Les autres charges de l'établissement

Elles sont en diminution comme évoqué sur le commentaire relatif au résultat

L'analyse des charges et des produits « hors financements spécifiques » permet d'établir les constats suivants :

<b>CHARGES</b>				
compte général	Désignation	<b>31/12/2022</b>	Charges hors financements spécifiques	Charges sur financements spécifiques
60	Achats	913 501,07	660 676,64	252 824,43
61	Achats de sous-traitance et services	378 159,38	290 445,96	87 713,42
62	Autres services extérieurs	938 656,85	754 577,10	184 079,75
63/64	Rémunérations	8 846 390,65	8 046 375,20	800 015,45
65/66	Autres charges de gestion	594 355,72	442 719,42	151 636,30
<b>TOTAL</b>		<b>11 671 063,67</b>	<b>10 194 794,32</b>	<b>1 476 269,35</b>
<b>PRODUITS</b>				
compte général	Désignation	<b>31/12/2022</b>	Produits hors financements spécifiques	Produits sur financements spécifiques
70	Prestations de services	1 130 926,73	1 076 888,03	54 038,70
74	Subventions	11 025 678,11	9 525 812,58	1 499 865,53
75	Autres produits	32 019,30	32 019,30	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>12 188 624,14</b>	<b>10 634 719,91</b>	<b>1 553 904,23</b>

#### **4.2 Résultat financier**

Néant

#### **4.3 Résultat exceptionnel**

Néant.

### **5 Autres informations**

**5.1 Evénements postérieurs à la clôture**

Néant

**5.2 Capacité d'autofinancement**

CAF 2022 : 517 560.47

Pour mémoire

CAF 2021 = - 93 353€

**1.1 Engagements hors bilan**

Néant